

## **B.A.S, avez-vous bien compris ce que l'on vous fait ?**

La réforme de la catégorie B à l'œuvre depuis 2 ans montre toute son injustice, son incohérence et sa mesquinerie à l'occasion de "l'examen professionnel" du 19 septembre.

- Injustice, car 900 BAS n'ont pas été reclassé-e-s en classe exceptionnelle et doivent maintenant passer un examen professionnel pour cela, alors qu'ils/elles n'ont pas pu pendant des années passer un examen professionnel de ce type, ce qui a bloqué leur carrière. Pourtant, ces BAS font le même travail, assurent les mêmes tâches depuis toutes ces années.
- Incohérence d'un soi-disant examen professionnel qui est en fait un véritable concours équivalent à celui de bibliothécaire. Ce sont les mêmes épreuves écrites et orales et tout cela juste pour changer de grade. Le programme de révision étant particulièrement chargé, dans des délais très courts, cela ressemble donc à devoir repasser totalement le concours de BAS que nous avons pourtant déjà passé pour intégrer ce corps.
- Mesquinerie d'une procédure qui prétend offrir une possibilité d'évolution professionnelle alors qu'il n'y a que 36 offerts pour 600 candidat-e-s, soit une possibilité de réussite de 6 %, autant dire rien du tout. Dans les discussions en 2011 sur la mise en place du nouveau corps de B.A.S, le ministère de l'enseignement supérieur évoquait un taux de promotion de 15%, ce qui était déjà insuffisant. Là, on en est très loin. A ce rythme là, il faudra près de 20 ans pour intégrer en classe exceptionnelle tout le monde.

Dans ces conditions, il est plus que jamais nécessaire de nous mobiliser et d'agir collectivement pour imposer au ministère de l'enseignement supérieur nos revendications :

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Une revalorisation de l'ensemble de la filière bibliothèque par l'augmentation significative des possibilités de promotion de C en B et de B en A, par liste d'aptitude et par concours interne.</li><li>- L'abrogation des arrêtés du 1er février 2012 et la mise en place, en catégorie B, d'examens professionnels de classe supérieure et de classe exceptionnelle comportant uniquement un oral et, pour ces examens, un nombre de postes beaucoup plus important que ceux fixés par les arrêtés du 23 mai 2012.</li><li>- Des mesures transitoires pour permettre le passage rapide et sans examen professionnel en classe exceptionnelle des agent-e-s de catégorie B ayant une ancienneté importante.</li></ul> |
|---|

Nous vous appelons donc à ne pas passer le concours professionnel qui vous est imposé, mais au contraire à venir discuter avec nous de la situation, à organiser des réunions dans vos établissements. A mobiliser les agent-e-s B.A.S, mais aussi les agent-e-s de catégorie C qui doivent pouvoir passer plus facilement en B et les collègues contractuel-le-s sur emplois qui peuvent bénéficier du processus de titularisation en tant que B.A.S et se retrouveront confronté aux mêmes problèmes. A multiplier les actions collectives, pour imposer au ministère de l'enseignement supérieur la reprise des négociations.

**Pour une vraie évolution professionnelle pour toutes et tous !**